

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230601AR102CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement - Place du Général de Gaulle à
HONDSCHOOTE**

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme DEBACKER Elise de réglementer le stationnement devant le n°26 place du Général de Gaulle afin de faciliter un déménagement,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur trois places de stationnement face au n° 26 place du Général de Gaulle le Samedi 3 juin 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme DEBACKER Elise, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 01 juin 2023

P/o **Le Maire d'Hondschoote**
H. SAISON

